

Communiqué de Presse Réaction de Josette Durrieu suite à l'article paru dans la presse intitulé : « Garde à vue pour une fausse couche »
--

Josette Durrieu, Présidente du Conseil Général, a souhaité réagir après avoir lu avec consternation un article dans la presse locale du 5 décembre 2009 intitulé « *Garde à vue pour une fausse couche* ». Même si, comme indiqué dans cet article, « la garde à vue est normale selon les cas », sa pratique en France est abusive et dénoncée. Et si les conditions sont celles que l'on décrit, la situation est insupportable et déshonore notre pays.

Au titre d'abord de Parlementaire mais aussi de Vice Présidente du Conseil de l'Europe, l'Institution Européenne de défense des Droits de l'Homme qui abrite la Cour Européenne, elle interroge dans un courrier Madame la Préfète :

- Quelles ont été les raisons légales et impératives de cette garde à vue ? Dans quelles conditions précises les faits se sont ils déroulés ? Comment justifie-t-on le déroulement de la procédure dans ce cas spécifique ?
- Dans quelles conditions la garde à vue s'est elle effectuée ? Présence de l'avocat ? Information à la famille ? Durée ? Conditions matérielles de la garde à vue ?

Josette Durrieu demande ainsi l'information la plus complète et la plus rapide sur cette affaire à la représentante de l'Etat. En tant que Parlementaire française, elle se réserve le droit selon les circonstances et les modalités règlementaires de saisir la CNDP (Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité) et au titre de membre du Conseil de l'Europe, le Commissaire Européen des Droits de l'Homme.